

« Moi Président » : je suis l'ennemi du camp du travail mais l'ami de la finance !

Lundi 18 janvier 2016, la déclaration de guerre au monde du travail du Président Hollande ne s'est pas faite à Versailles mais au Conseil Économique Social et Environnemental, la troisième assemblée de la Nation, le sacro saint lieu des forces « vives ». Son allocution royale reprend les accents de campagne présidentielle de 2012. Seulement les mensonges changent de nature, ils alimentent dorénavant l'affrontement social majeur dont l'objectif est la « redéfinition de notre modèle économique et social ».

En voici les contours :

« Moi Président », je mets un terme définitif au code du travail, je supprime la rémunération des heures supplémentaires et la conditionne dorénavant à un accord d'entreprise, je supprime de facto la notion même de durée légale du travail et donc des 35h. J'absous définitivement toutes les violences patronales et les exonère de toute compensation financière et de réparations des préjudices qu'ils font subir aux travailleurs en corsetant la juridiction prudhomme !

« Moi Président », pour servir encore mieux les intérêts de mes amis du MEDEF, au nom de la guerre économique mondiale, de la compétitivité des entreprises qui enrichit les actionnaires, du numérique et de l'économie « verte », j'inscris l'« ubérisation » de la société, des situations de travail et de vie, comme la nouvelle norme à appliquer à toutes les sphères de notre société, en particulier en programmant la fin rapide du CDI.



« Moi Président », je mets un terme définitif au code du travail, (...) J'absous définitivement toutes les violences patronales...

« Moi Président », pour rendre toutes libertés aux patrons de licencier et de précariser au nom de l'emploi, je les libère de toutes contraintes sociales, les exonère de cotisations sociales et supprime encore des ressources pour la Sécurité Sociale. Je mets un terme définitif à la hiérarchie des normes, de la primauté de la loi sur le gré à gré et en contrepartie je donne l'illusion aux salarié-e-s de posséder un « capital de droits », le compte personnel d'activité, qu'ils pourront utiliser durant leurs nombreuses périodes de chômage ! Enfin « Moi Président », je mets fin aux statistiques du chômage par l'artifice de la « formation professionnelle » des travailleurs privés d'emploi et par le changement de leur statut de « chômeurs » par celui d'entrepreneurs en

m'appuyant sur mon ministre Macron qui ne cesse d'affirmer « *qu' il est plus facile de trouver un client que de trouver un emploi* » !

L'issue de cette guerre déclarée au monde du Travail est incertaine. Il ne tient qu'à nous de faire vivre nos orientations de congrès dans les entreprises, de les partager largement avec celles et ceux qui nous entourent quotidiennement, d'abattre les murs de la résignation, enfin de reprendre confiance dans notre force collective, dans notre capacité à imposer une autre société, dans la solidarité d'actions ! L'intégralité du discours de Hollande du 18 janvier au CESE est disponible sur filpac-cgt.fr •

Dans la série le Patronat le réclamait, la droite l'avait rêvé, le PS l'a fait : **LA DÉVALORISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

Après le « travailler plus pour gagner plus de Sarkozy », le « travailler plus tout en gagnant moins de Hollande »...

François Hollande a enfin trouvé la solution pour lutter contre le chômage. Plutôt que de s'attaquer à la finance comme il s'y était engagé, il va s'attaquer une nouvelle fois aux salariés en laissant les entreprises, par un simple accord, baisser les majorations d'heures supplémentaires.

La Filpac constate que ce gouvernement continue sa politique pro-patronale en dérégulant le code du travail sans pour autant prendre des initiatives réellement opérantes contre le chômage de masse.

Leur doctrine du coût du travail ne fait que plonger un nombre toujours plus important de travailleurs dans la pauvreté et qu'augmenter la précarité et le chômage.

En effet, comment imaginer que cette mesure démontre une quelconque efficacité alors que nous dénonçons déjà, notamment dans le secteur du Labeur et des industries graphiques, l'abus du recours aux heures supplémentaires dans les entreprises afin d'effectuer des licenciements ou de bloquer les embauches.

Dans ce secteur, nous constatons que nombre d'entreprises :

- ne comptabilisent pas les heures

supplémentaires ;

- payent pour partie les heures supplémentaires en prime ;
- ne respectent déjà pas les majorations légales ainsi que les contreparties obligatoires en dépassement des contingents légaux et conventionnels ;
- font parfois travailler des salariés jusqu'à 400 h supplémentaires par an au lieu d'embaucher.

Comment ce gouvernement peut-il oser prétendre qu'en baissant les majorations d'heures supplémentaires cela va contribuer à la baisse du chômage ?

Les syndicats de la Filpac doivent redoubler d'efforts pour intensifier la mobilisation, développer la syndicalisation et les bons scores aux élections professionnelles afin de pouvoir peser suffisamment dans les entreprises pour refuser et s'opposer à ces accords qui viendront réduire une nouvelle fois les droits des salariés ainsi que leur rémunération. •

Pour le collectif Labeur, **MARIO CIONA**

VITROLLES, LE 21 JANVIER 2016

UN RÉSEAU D'IMPRIMERIES AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

Dans le prolongement des revendications défendues par la Filpca-Cgt concernant l'ouverture d'une négociation nationale portant sur l'avenir de la presse et de ses moyens industriels et logistiques, les délégués des imprimeries *Midi-Libre, La Dépêche, Méditerranée Offset-Print, Midi-Print, Nice-Matin, la Provence, CIRA et CIMP* se sont rencontrés le 21 janvier 2016 afin de faire un premier état des lieux de la situation des imprimeries concernées.

Dans les centres de presse quotidienne nationale, régionale et départementale, ils constatent la poursuite de baisse des volumes imprimés qui risque de s'accroître tenant compte des dernières initiatives des éditeurs, qui pour quelques-uns, viennent une fois encore d'augmenter le prix du journal. Cela aura pour effet un accès à l'information papier quasi impossible pour la partie de la population la plus pauvre et impactera sans aucun doute le nombre d'exemplaires produits dans



les imprimeries de la presse quotidienne nationale, régionale et départementale. Ce constat de baisse générale des volumes imprimés se déroule sur fond de ventes et de rachats de titres dans la région sud et donne lieu à la définition de nouvelles politiques industrielles

qui viennent percuter les schémas traditionnels entre la presse quotidienne régionale et nationale.

C'est pour l'heure le cas du groupe *la Dépêche* qui, à la suite du rachat des journaux du Midi, présente au >>>

Ce constat de baisse générale des volumes imprimés se déroule sur fond de ventes et de rachats de titres dans la région sud...

>>> personnel, un projet industriel nommé FUTURA dans lequel il est annoncé une redistribution des cartes et de nouvelles concentrations entre la PQR et la PQN dans lesquelles le PDG du groupe entend bien être à la table des négociations. Si les probabilités de réorganisation des centres d'impressions dans certaines régions sont réelles, elles ne peuvent se concevoir qu'à partir d'un examen global de la situation des imprimeries de presse sous toutes leurs formes et d'une recherche permanente de développement et de mise à disposition de l'information sur l'ensemble du territoire.

Au regard de leurs échanges et des premières informations dont ils disposent, les représentants de la FILPAC-CGT présents, considèrent que l'ouverture d'une négociation avec l'ensemble des acteurs concernés dans la région SUD, permettrait à partir de nouveaux investissements de redéfinir un réseau composé de quatre imprimeries au service de la presse d'information politique et générale. Ainsi dans le cadre de la prochaine rencontre prévue avec les représentants du SPQN, ils proposeront comme premier point à l'ordre du jour le développement des moyens d'impression entre Roto-Garonne et CIMP pour le développement du centre d'impression d'ESCALQUENS. Les délégués présents exigent que l'appel lancé par la Filpac depuis plusieurs mois auprès des instances syndicales patronales SPQR, SPQN, des pouvoirs publics ou encore des directions de groupes de presse soit entendu pour que s'ouvre une négociation nationale qui devra porter sur l'avenir de la presse.

Les moyens économiques, industriels et logistiques dans un environnement de profondes évolutions devront trouver un écho favorable dans l'intérêt du pluralisme, de la démocratie et des emplois relevant de la filière. Ils organiseront des assemblées dans toutes les imprimeries pour informer les salariés de l'avancement des discussions et obtenir que la table de jeu à laquelle fait référence le patron de la Dépêche soit constituée de l'ensemble des élus des entreprises impactées directement ou indirectement par les décisions de l'une ou l'autre des entreprises. Dans l'attente ils n'accepteront aucun mouvement ou transfert de charge sans accord avec leur organisation syndicale nationale. •

POUR LES DROITS ET DÉFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

RELAXE pour les 8 syndicalistes de Goodyear

JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE, 4 FÉVRIER 2016

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant nos huit camarades « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour « séquestration ». Le Procureur de la République a décidé de poursuivre nos huit camarades, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes. Le juge vient de prendre la décision de suivre le Procureur de la République en condamnant huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois fermes ! Avec cinq années de mise à l'épreuve.

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales ! Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour.

Après Les affaires judiciaires des « Cinq de Roanne », des « Cinq d'EDF-GDF », l'Inspectrice du Travail à Annecy poursuivie par Téfal et condamnée, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'épargne de l'Île de France, des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear. Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales. Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence. Les problèmes sociaux et sociétaux portés par la crise ont été abandonnés au jeu des tensions, des rapports de force.

Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile mobilisés pour la justice et la défense des droits, sont victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement. Certains sont sanctionnés pour avoir



manifesté dans la rue. Certains sont poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin sont sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement notamment en voulant préserver leur emploi. Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés,

condamnés, stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen est plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général. La CGT est attachée à la justice, à l'exercice serein du droit. C'est dans cet état d'esprit qu'elle porte l'exigence d'une loi d'amnistie, à laquelle le gouvernement reste sourd, concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie. Cette mesure, manifesterait une volonté forte d'apaisement et une promesse de dialogue social serein dont notre pays a grand besoin pour affronter les défis portés par la crise. La CGT sur ces valeurs démocratiques, d'égalité, de fraternité et de défense des libertés individuelles et collectives continuera d'intervenir afin que nos huit camarades soient relaxés. Pour la CGT, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT ! La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale, s'inscrit dans la démarche générale de la CGT de lutte contre toutes les formes de discriminations.

LA CGT APPELLE À UNE GRANDE JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE AVEC DES INITIATIVES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LE 4 FÉVRIER 2016.

UN RASSEMBLEMENT SE TIENDRA à PARIS, PLACE DU TROCADERO, à 11H00 AVEC PRISES DE PAROLE. •

Continuer à signer et faire signer la pétition en ligne sur cgt.fr